

Garantie bancaire

Lors de la phase d'offre, à la conclusion du contrat ou après la livraison – l'instrument idéal pour justifier que vous êtes un partenaire digne de confiance en toutes situations. La banque garantit à vos partenaires commerciaux les créances qu'ils ont sur vous ou vos prestations de services.

Vos avantages

- **Hausse du chiffre d'affaires**
Vous pouvez accepter des commandes plus nombreuses et plus volumineuses
- **Confiance**
Vous montrez que vous avez le soutien d'une banque suisse
- **Economies**
Coûts minimes et calculables avec précision

Comment fonctionne la garantie bancaire?

Une garantie bancaire est un engagement conditionnel (ou crédit par engagement) à concurrence de la limite de crédit dont vous disposez. La banque qui vous octroie un engagement conditionnel ne vous prête pas d'argent, mais s'engage à honorer vos créances ou vos engagements.

Il s'agit d'un engagement unilatéral du garant (la banque) vis-à-vis du bénéficiaire. Autrement dit, la banque doit payer la prestation de services garantie à première réquisition, puis l'imputer au client.

Vous versez une commission à la Banque en échange de la garantie bancaire. Le montant de la commission dépend du type de garantie, de la durée, de votre solvabilité et des éventuelles garanties fournies.

Vous pouvez résilier à tout moment et sans préavis la limite du crédit par engagement. Les garanties déjà octroyées restent en vigueur jusqu'à la fin de la durée convenue.

Différence par rapport au cautionnement

A la différence d'une garantie, le cautionnement est lié à une créance. Autrement dit, vous pouvez soulever une objection contre la dette que la banque, en tant que caution, peut opposer au bénéficiaire. Vous ne paierez de cautionnement que si la créance est constituée en droit et que ni vous ni la Banque n'avez soulevé d'objection.

Types de garantie

Garantie de paiement (Payment Guarantee)

Le vendeur réclame souvent une garantie de paiement pour les grosses transactions. Nous, la banque, nous engageons à honorer le paiement vis-à-vis d'un tiers au cas où vous ne seriez pas en mesure de le faire. Vous conservez à tout moment la capacité d'agir puisque votre solvabilité est garantie.

Garantie de restitution d'acompte (Advance Payment Guarantee)

Verseriez-vous les yeux fermés à un nouveau partenaire commercial des acomptes importants sans recevoir de garanties pour la prestation à fournir? La garantie de restitution d'acompte certifie à vos donneurs d'ordre que vous utiliserez le montant versé aux fins stipulées dans le contrat ou bien le rembourserez éventuellement – vous recevez ainsi sans délai une somme pour effectuer la prestation.

Garantie de soumission (Bid Bond)

La concurrence est rude sur le marché. La garantie de soumission est l'outil idéal pour attester du sérieux de vos offres. Elle garantit que vous êtes en mesure d'accepter et de mener à bien la commande d'un appel d'offre, même de grande ampleur. Vous étayez ainsi votre bonne réputation et renforcez la crédibilité de vos offres.

Garantie de bonne exécution (Performance Bond)

Pour une grosse commande, les donneurs d'ordre exigent souvent la garantie que vous êtes en mesure de tenir vos engagements en tant que soumissionnaire et de fournir ou livrer la prestation de services. La garantie de bonne exécution leur en donne l'assurance et étaye ainsi votre offre en balayant toutes les réserves.

Garantie de bonne fin (Warranty Bond)

Le donneur d'ordre réclame souvent une garantie indépendante de votre capacité à livrer une commande conforme et complète. Le but est aussi de garantir que les éventuels défauts des objets du contrat fournis seront corrigés ou donneront lieu à un dédommagement. Notre garantie de bonne fin répond justement à cette exigence.

Garantie de crédit (Credit Guarantee)

La garantie de crédit atteste de votre capacité de crédit vis-à-vis d'un tiers, partenaire commercial, p. ex. Nous garantissons ainsi à la banque tierce octroyant le crédit la couverture du montant du crédit y compris les intérêts de votre partenaire preneur de crédit.

Garantie de loyer (Rental Guarantee)

Lors de la signature d'un contrat de bail, le bailleur exige fréquemment que soient garantis tous les engagements du locataire découlant du contrat pendant toute la durée du bail. Notre longue expérience dans l'immobilier nous permet de vous fournir un soutien indéfectible.

Renseignements/informations complémentaires

Votre conseiller se tient à votre entière disposition pour élaborer avec vous une offre adaptée à vos besoins. N'hésitez pas à prendre contact avec nous.

[raiffeisen.ch](https://www.raiffeisen.ch)